

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,

Et le dix-huit janvier, à 18H00, le CONSEIL MUNICIPAL de cette COMMUNE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la LOI et dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryse ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Maryse ROUX, Bernard SARROUY, Cyril KARDASSEVITCH, Elsa ROUX, Sylvain GOLEO, Alexis LASIS, Madeleine SARROUY formant la majorité des membres en exercice

ABSENTS EXCUSES : Sophie RAMBAUD a donné procuration à Alexis LASIS.
Solveig LETORT a donné procuration à Maryse ROUX
Jean-Laurent DUPONT a donné procuration à Bernard SARROUY

ABSENTS : Etienne SERCLERAT

Madeleine SARROUY a été désignée comme secrétaire de séance.

Mme le Maire ouvre la séance et énumère l'ordre du jour.

Elle demande le rajout d'un point à l'ordre du jour, le conseil à l'unanimité, accepte.

- Approbation du compte rendu du 14 décembre 2020
- 3^{ème} tranche aménagement des rues : plan de financement
- Budget assainissement : Décision Modificative n°1
- Budget communal : Décision Modificative n°2 (*rajout*)
- Questions diverses

Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 :

Après avoir pris connaissance du compte rendu de 14 décembre 2020, l'ensemble des conseillers présents l'approuve en apposant leur signature.

- 1) 3ème tranche aménagement des rues : plan de financement

Madame Le Maire expose qu'afin de dynamiser l'activité touristique de la Cité, il convient de terminer les travaux réalisés en 2004 et 2010.

Le projet répond à 4 objectifs essentiels :

- Dynamiser l'activité touristique
- Maintenir et développer le tissu économique et social
- S'inscrire dans le développement durable et répondre au défi du changement climatique
- Améliorer les conditions de vie des habitants

Le coût total du projet Hors Taxe étant d' 1 031 661€, Madame le Maire propose de le réaliser en 3 phases :

- 1) travaux intérieurs à la Cité en 2021
- 2) travaux extérieurs à la Cité en 2022
- 3) infrastructure d'accueil en 2023

Le coût du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :

TRAVAUX INTERIEURS DE LA CITÉ

Prestation intellectuelle dont maîtrise d'œuvre	28 013€
Travaux préparatoires	15 000€
Ajustement réseaux	3 000€
Terrassement	25 000€
Reprise des sols périphériques	75 000€
Sols en continuité	93 000€
Sols spécifiques (placette)	230 000€
Eclairage	30 000€
Ouvrages et Mobilier Urbain	36 000€
Espaces verts	7 000€
COÛT TOTAL DE LA PHASE 1	542 013€

Le plan de financement du projet Hors Taxes de la première phase est le suivant :

PARTENARIATS

Etat (DETR-DSIL)	273 610€
Région	100 000€
Département	60 000€
Autofinancement, emprunt	108 403€
TOTAL DES RECETTES ENVISAGEES	542 013€

Madame le Maire demande au conseil municipal d'adopter le plan de financement pour les travaux concernant à la première tranche et de l'autoriser à solliciter les demandes de subventions et à signer les documents afférents à ce projet.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 Voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION,
 -approuve le projet et son plan de financement proposé
 -autorise Mme le Maire à demander les financements et signer tous les documents y afférents.

10 VOIX POUR

- 2) Budget assainissement 2020 : Décision Modificative n°1

Madame Le Maire expose qu'il y a lieu de passer une décision modificative en dépense de fonctionnement sur le budget assainissement de l'exercice 2020 et propose ainsi :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	6061 fournitures non stockables (eau énergie)	- 550 €
Dépenses de fonctionnement	66112 Intérêts courus non échus	+ 550 €

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'accepter cette décision modificative.

10 VOIX POUR

- 3) Budget communal 2020 : Décision Modificative n°2

Madame Le Maire expose que la Préfecture a versé à tort à la commune la somme de 14 694€ et qu'il faudra procéder à un reversement en 2021. Madame le trésorière nous demande de procéder au rattachement de cette charge sur le budget 2021, pour que celle-ci puisse être payée en 2021 tout en étant supportée par l'exercice 2020. De fait il y a lieu de passer une décision modificative en dépense de fonctionnement sur le budget communal de l'exercice 2020 pour qu'il y ait la somme suffisante au chapitre 014 et propose ainsi :

SECTION	COMPTE	MONTANT
Dépenses de fonctionnement	022 dépenses imprévues	- 4 500€
Dépenses de fonctionnement	62878 remboursements autres organismes	- 8 000€
Dépenses de fonctionnement	6232 fêtes et cérémonies	- 2 000€
Dépenses de fonctionnement	7489 reversements sur d'autres attributions	+ 14 500€

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'accepter cette décision modificative.

10 VOIX POUR

- **Questions diverses : Néant**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire clôture la séance à 18h30.

Maire de La Couvertoirade